Club du 3e âge Corps

LE PETIT CORPATUS

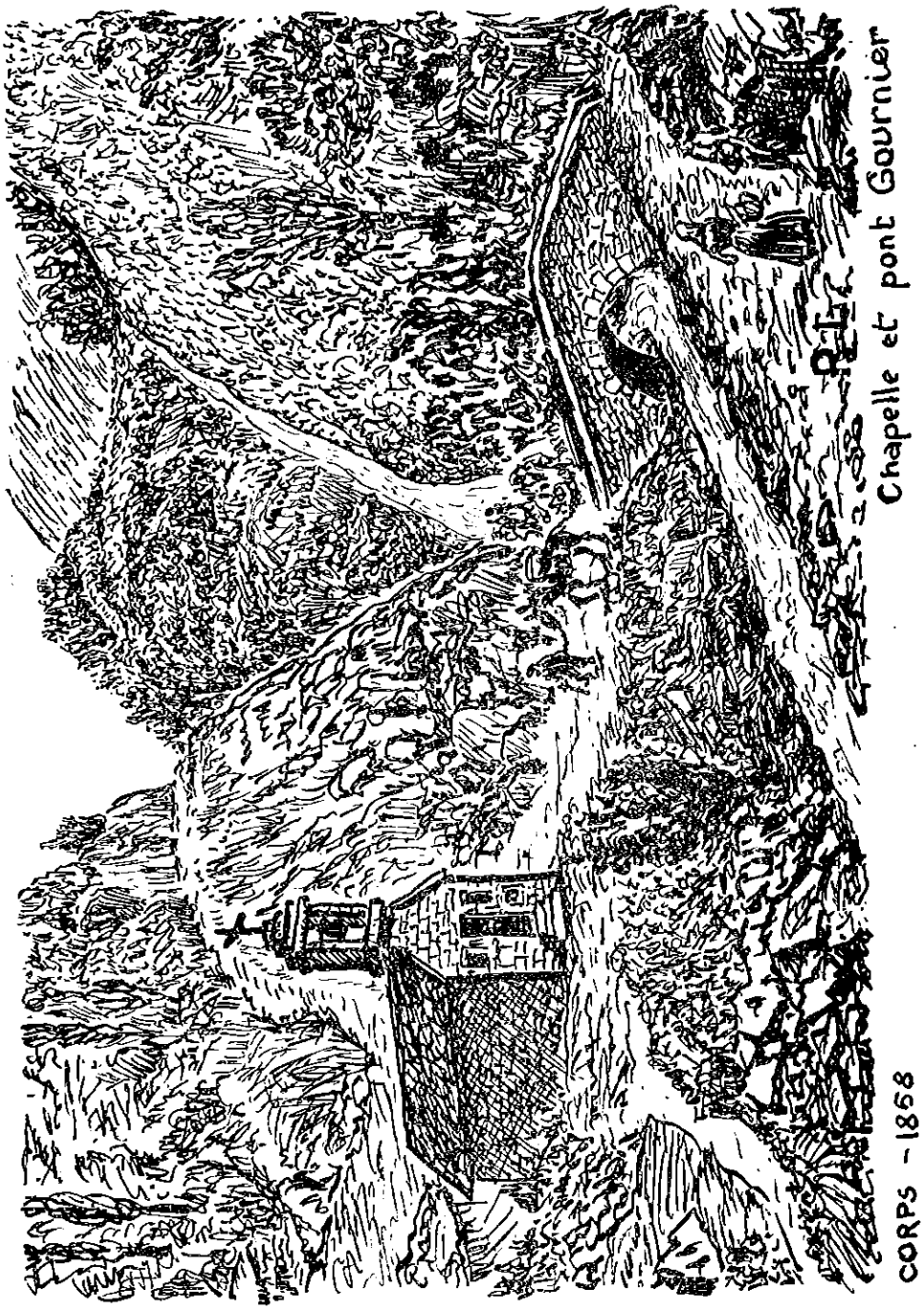

N°49

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 1981

Présents : CARDIN, PELISSIER, ROUX, BLANC, PAULIN, DUMAS.

Absents : Meggias, Davin, Christol, Bouvier, Mei.

Monsieur le maire expose que l'EDF, par lettre du 24 décembre 80 a demandé la somme de 2114frs par trimestre pour la location de la maison, rue de la Côte, en conséquence, le conseil municipal décide de porter le loyer de Mr Desbois à 705 frs par mois, à partir du 1°/1/81.

MAISON CHALON - Le conseil municipal accepte de céder la Maison Chalon à l'O.P.A.C. pour la somme de 204.000 frs, pour réhabilitation de cet immeuble et reste propriétaire de la cour intérieure qu'elle ferait aménager en placette publique.

HOTEL DU PALAIS - Le conseil municipal demande à l'O.P.A.C. de se substituer à la commune pour acquérir cet immeuble.

DON de la commune à Mr Paul PRA - Le conseil municipal décide d'accorder la somme de 2000frs.

LOCATION DES CHAISES ET TABLES DE LA SALLE DES FETES -

Après délibération, le conseil municipal décide de maintenir le tarif voté lors de la délibération du 4.10.80, soit :
15 frs la table - 3 frs la chaise.

REVERSEMENT DU PRODUIT DES PHOTOS-COPIES.

Après délibération, le conseil municipal décide de reverser le montant des recettes de photo-copies au B.A.S.

CHANGEMENT d'INDICE à l'O.E.V.P. - Monsieur le maire propose qu'à compter du 1°/1/81, Mr MOUSSIER soit rémunéré à l'indice 218, décision approuvée par le conseil municipal.

INDEMNITE DE LOGEMENT à Madame la directrice d'école Mme MONIER -

Répondant à une lettre de Mme MONIER demandant cette indemnité, le conseil municipal demande qu'une étude soit faite sur le montant à fixer, Mr DUMAS instituteur est chargé de cette enquête.

ALLOCATION SCOLAIRE - 1979-80 - 1980-81 D'un montant total de 1220frs.

Cette somme sera employée à l'achat d'un électrophone, un magnétophone, disques et cassettes.

GOUTER DE 10H. - A la demande du Comité de parents d'élèves, à titre d'essai, 1 goûter (lait ou biscuit) sera offert pendant 1 mois à la récréation de 10h.

VOYAGE SCOLAIRE - Après lecture d'une lettre envoyée par Mme MONIER, directrice d'école de Corps exposant un projet de voyage à Paris en fin d'année scolaire pour les cours de CE2 - CM1 - CM2, soit 18 élèves domiciliés à Corps.

Les parents s'engagentà payer la moitié de ce voyage soit 220frs, le conseil municipal accepte de prendre en charge le reste.

TRAVAUX DE DETECTEUR DE FUITES - A la demande de plusieurs communes ayant besoin de cet appareil, le conseil municipal accepte à condition qu'il soit utilisé seulement par les employés communaux de Corps. Les heures seront facturées à ces communes.

ALPAGE DE BOUSTIGUE - Le conseil municipal accepte le;tarif proposé par les responsables de l'alpage :

.....

- 60frs par bête pour les propriétaires d'exploitation à Corps
- 80frs par bête pour ceux ayant seulement des terres à Corps
- 100frs par bête pour les exploitants extérieurs à Corps

LOTISSEMENT - "Les vignes de St-Roch - Le conseil municipal décide d'étendre à la SADI le bénéfice de la déclaration d'utilité publique du 7.9.79, afin que les dernières expropriations soient diligentées par la S.A.D.I.

VENTE DE LOTS POUR LE LOTISSEMENT "Les vignes de St-Roch"

Le conseil municipal donne son approbation à la SADI pour l'acquisition des lots 2 et 6 par Mr et Mme G. Farton et Mr et Mme PEROT.

CREATION D'UNEVOIE DANS LA COMBE DE LARA :

A la suite d'une demande faite par Mr Rolland BOUVIER, pour la création d'une voie desservant les parcelles de la Combe de Lara. Le conseil municipal décide de demander aux propriétaires la cession gratuite du terrain occupé par cette voie.

STABILISATION DES TERRAINS EN BORDURE DE LA SEZIA -

La Iere tranche des travaux qui sera faite en 1981 s'élève à 500.000f Le conseil régional octroie une subvention de 350.000frs. Par conséquence le conseil municipal décide d'entreprendre ces travaux par l'intermédiaire du SIVOM.

TRAVAUX DE PARE-AVALANCHES à BOUSTIGUES -

Le programme de Boustigues ne sera pas inscrit au titre de l'année 1981 vu les problèmes urgents à régler par l'.O.N.F. dans le département.

ELECTRIFICATION DE LA ZONE ARTISANALE ET DU TERRAIN DE FOOT -

Mr le maire expose qu'une opération au coup par coup peut être engagée par la D.D.A. et propose de rechercher le financement le plus intéressant.

BUDGET PRIMITIF - Mr le percepteur donne lecture du budget primitif 1981, approuvé à l'unanimité dont la balance s'établit à :

Dépenses totales : 2.471.523frs

dont dépenses de fonctionnement : 1.785.503frs
d'investissement : 686.020 frs

Recettes : 2.471.523frs

dont recette de fonctionnement : 1.785.503frs

de investissement : 686.020frs

Pour permettre au budget de faire face aux augmentations du coût de la vie, un effort est demandé aux contribuables. La répartition de cette augmentation entre les divers contribuables est défini par le vote des taux des différentes taxes.

En effet la somme votée par le conseil municipal au titre des contributions (impôts locaux) est perçue par l'intermédiaire des 4 taxes communales : taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti, taxe professionnelle.

Réunis le 13 mars à 20h.30 le conseil municipal et la commission des finances ont fixé le taux de ces 4 taxes, suivant le barême ci-dessous:

.....

Conseil municipal suite....

	Corps I980	- I98I	Moyenne département	La Mure I98I
Taxe d'habitation	3,88	4,42	9,I2	5,78
Foncier bâti :	8,72	9,7I	I6,7I	22,I5
Foncier non bâti :	36,6	42,09	43,97	69,86
Taxe professionnelle :	I6,I	I6,27	I3,42	I9,89

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

ENVIRONNEMENT

LA F.R.A.P.N.A. condamne le brûlage des chaumes -

Cette pratique courante en milieu rural, cause des dommages certains au sol, à la flore et à la faune.

Au sol : car cela "cuit" la croûte superficielle, détruisant la micro-faune du sol (rappelons que l'hectare de forêt contient 300kg de micro-organisme dans son sol) augmentant l'action du soleil et du vent, et du ruissellement accélérant l'érosion et le lessivage du sol.

A la flore : Ces feux souvent incontrôlés ou volontairement destructeurs font disparaître des haies, des bosquets, des ronciers, des herbes dites "sales".

Pour le naturaliste ces "mauvaises herbes" sont le signe de la diversité et de la richesse des écosystèmes, elles fournissent refuge, nourriture et couvert à de nombreuses espèces animales. Lors de ces opérations de brûlage, ce sont des espèces secondaires", beaucoup plus fragiles et sensibles, qui sont détruites en premier, renforçant encore la domination des espèces "indésirées".

Le brûlage des chaumes accentue donc encore le déséquilibre de l'écosystème.

A la faune : destruction directe, le brûlage des buissons ronciers incinère par là même, toute la faune qui s'y trouve au moment de l'opération (insectes, mollusques, couleuvres, crapauds, hérissons, tec...)

- destruction indirecte : la disparition des haies et des friches élimine du milieu considéré toutes les espèces animales qui leurs sont inféodées (la fauvette grisette, la pie-grièche ecoreheur, la grande majorité des reptiles et amphibiens sont en constanterégression)

Là encore le brûlage contribue au déséquilibre du milieu considéré (certaines espèces de rongeurs ou d'insectes n'ayant plus de prédateurs (oiseaux, reptiles, batraciens) se développent à l'extrême.

Le brûlage des chaumes et herbes sèches est néfaste, du point de vue biologique et écologique.

L'arrêté préfectoral du 4 décembre I974 règlemente le brûlage des chaumes et herbes sèches.

Cette règlementation vise la protection des massifs forestiers (et non pas la protection du sol et de la flore ou de la faune).

A l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, plantations, reboisements, landes, il est interdi de porter ou d'allumer un feu à toutes personnes autres que les propriétaires ou leurs ayant-droi Pendant la période comprise entre le I5 février et le 30 avril inclus et celle allant du I5 juillet au I5 septembre inclus, cette interdiction est applicable aux propriétaires et à leurs ayants-droit.

Dans des zones comprises entre 200 et 400 mètres des bois, toute personne désirant incinérer des blâches ou autres végétaux sur pied, brûler des

.....

herbes, chaumes, bruyères et autres broussailles doit en demander l'autorisation au maire de la commune intéressée.

L'autorisation imposera la surveillance permanente de l'opération et éventuellement du foyer durant la nuit qui suit l'incinération.

Bien que cette réglementation ne vise pas directement la protection du sol ou de la faune, son application permet par voie de conséquence, d'atteindre le but désiré.

Dans l'attente d'un arrêté mieux adapté aux exigences écologistes, une première solution est de faire respecter celui existant.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à; F.R.A.P.N.A. Isère, 4 rue Hector Berlioz 38000 Grenoble. Tél.42.64.08.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

PERMIS DE CONSTRUIRE SUR UNE PLAGE NATURELLE -

Un restaurateur, autorisé à occuper le "domaine public maritime" en vertu d'un sous-traité d'exploitation, renouvelable par tacide reconduction par période, de trois années, consenti par la commune à laquelle l'Etat a concédé une "plage naturelle" justifie d'un titre l'habilitant à CONSTRUIRE au sens de l'art. R.421-I,alinéa I du code de l'urbanisme (arrêt du conseil d'état, section 5 oct. 1979, ministre de l'équipement. J.M. sept.1980, 469).

D. PERROT

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Transmis par madame G.PERROT, relevé de lettres curieuses adressées à; la Sécurité Sociale:

N'étant plus chômeur secouru, je me suis mis à ramasser un peu de tôle pour faire manger ma femme et mes 5 enfants.

Mr le Directeur, mon mari est mort; dites-moi comment le faire sortir de votre caisse.

Il y a 5 mois que je suis enceinte, et pourtant je n'ai rien touché.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

CARNET ROSE :

- Dis maman, comment je suis né ?
- C'est la cigogne qui ta apporté.
- Et toi comment es-tu née ?
- Ma maman m'a achetée à Paris.
- Et Grand'mère ?
- On l'a trouvée dans un chou.
- Est-ce que ça veut dire qu'il n'y a pas eu une seule naissance normale dans la famille, en trois générations?

-:-:-:-:-:-:-

DIRECTION DE L'ÉQUIPEMENT

HOTEL DES ADMINISTRATIONS
9, quai Créqui - 38 - GRENOBLE

Téléphone (76) 54.74.16 et la suite
Tél. (76) 47.74.18

Adresse Postale :
Direction de l'Équipement
45 X
38040 Grenoble Cedex

LE DIRECTEUR

Grenoble, le 16 FEV 1971

Le Directeur Départemental de l'Equipement

A Monsieur CARDIN

Conseiller Général

Mairie de CORPS
38970 - CORPS -

OBJET : C.D. 537 - Reconstruction du pont du Sautet -

Monsieur le Conseiller Général,

Les travaux de reconstruction du pont du Sautet n'ayant pu être achevés à la fin de l'année dernière, un ouvrage provisoire a été mis en place et ouvert à la circulation pour la durée de l'hiver.

Il importe maintenant de prévoir la dernière phase de travaux conduisant à la terminaison de l'ouvrage définitif. Celle-ci nécessitera de nouveau une interruption totale de la circulation sur le CD 537 entre les deux rives du Drac pendant un peu plus de trois mois et la mise en place des mêmes déviations que l'an passé.

Compte tenu d'une part du tourisme d'hiver dont les ultimes pointes dans le sens Nord-Sud devraient se faire entre le 8 et le 12 avril, début de la dernière période des congés de Pâques, et d'autre part du tourisme d'été qui prend beaucoup d'importance à partir du 14 juillet, nous avons prévu de réaliser cette coupure de circulation entre le 13 avril et le 12 juillet.

Il sera demandé à l'entreprise de faire le maximum pour respecter ce délai, en souhaitant cependant que ces intempéries ne soient pas trop importantes.

Je tenais à vous informer de ces perspectives et, tout en me tenant à votre disposition pour de plus amples renseignements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller général, l'expression de ma considération distinguée.

A. Galland

Pour le Directeur,
Le Directeur Adjoint,
A. GALLAND

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
38970 CORPS

A S S E M B L E E G E N E R A L E I 9 8 0

ORDRE DU JOUR :

- Rapport d'activités
- Rapport financier.

I°/ RAPPORT D'ACTIVITES :

Durant cette année, nous avons compté :

- I74 abonnés (47 cartes à 20,00 F, I27 cartes à I0,00 F), soit une progression de I3%,

- I0234 prêts de livres (bandes dessinées, livres enfants : 7996
  Romans ..... : 2238)
  soit une progression de I0,6%.

Tarif des abonnements I98I.

Le nouveau barême est fixé à :

- I5,00 F : enfants, famille nombreuse, 3ème Age

- 25,00 F : Adultes.

Retard des prêts.

Bien que cette situation s'améliore, il est constaté quelques retards pour rendre les ouvrages empruntés. Ceci est anormal, chacun doit prendre conscience que les livres sont la propriété de tous et doivent être à la disposition des lecteurs qui attendent.

La fiche de retard est modifiée de façon que l'amende soit exigible dès que le délai de lecture est passé (3 semaines maximum).

Fonctionnement de la bibliothèque :

La bibliothécaire fait remarquer la charge de travail importante pendant la période estivale (Juillet + Août), augmentation du nombre de prêt de I0,6%.

Afin que le service rendu soit toujours de qualité, il est décidé d'employer un jeune pour le rangement des livres pendant les vacances scolaires. Une indemnité lui sera versée en fonction du temps passé.

.../...

.../...

Subvention communale :

L'Assemblée Générale remercie la municipalité de l'aide apportée par le versement de la subvention de 3 500,00 F (identique à I979).

Nous demandons au Conseil Municipal l'augmentation de cette subvention. Ceci nous permettra de faire face au succès des prêts de livres par l'emploi d'un jeune auquel nous voulons verser une indemnité en fonction du travail rendu. Cette indemnité dépendra essentiellement de l'augmentation des abonnements et de la subvention.

II°/ RAPPORT FINANCIER :
(Annexe I)

Il fait ressortir une balance positive de 968,I3 F.

Quitus est donné à la gestion.

Fait à CORPS, le 27/II/80.

Le Président :

J. BLANC.

B I L A N F I N A N C I E R

RECETTES :

Abonnements + Locations	4 003,80 F
Dons	I50,00 F
Subvention de la Commune	3 500,00 F
TOTAL	7 653,80 F

DEPENSES :

Fournitures papèteries	249,78 F
Abonnement- notes bibliographiques	II0,00 F
Remboursement Culture et Bibliothèque GRENOBLE	I 750,00 F
Secrétariat	500,00 F
Achats de livres	4 075,88 F
TOTAL	6 685,67 F

Balance : 968,I3 F

COMME LE TEMPS PASSE VITE !....

Suite du petit Corpatus n° 48

Le 4° jour de notre voyage en Alsace est certainement un des plus marquants du séjour effectué dans cette magnifique contrée.

Commencé tôt le matin par la visite guidée de Colmar, il se continue l'après-midi par notre réception et une matinée de travail au parlement européen.

A l'hôtel, après le dîner le club offre au groupe une soirée de plaisir et de détente avec la participation d'un groupe folklorique.

Donc à 9 heures, par une journée qui s'annonce fraîche et ensoleillée le car nous dépose sur la place pittoresque d'Unterlinden traversée par le canal "des moulins". Là nous attend notre guide alsacien qui va nous faire découvrir le musée. Celui-ci occupe une ancien couvent dont le nom signifie "Sous les tilleuls", édifié au I3ème siècle. Il abrite les oeuvres célèbres de Grünewald de Schongauer et d'Isennman.

La visite s'effectue en 2 temps :

I - La découverte du cloître en grès des Vosges dans un angle duquel se trouve un curieux puits de style renaissance.

2 - Dans la galerie Sud du cloître l'ancienne chapelle des dominicains possède le célèbre rétable d'Issenheim peint au I6° siècle par Mathias Grünewald maître de Mathis.

Ce chef d'oeuvre transporté de l'église du couvent à Colmar en I793 est universellement connu.

Les I6 tableaux qui représentent Jésus au milieu de ses apôtres, sa passion, sa crucifixion, sont d'un réalisme effrayant.

Par contre, les scènes de la vie de la Vierge, annonciation, nativité sont beaucoup plus paisibles.

Nous quittons le musée pour visiter la ville.

Quelle ville !... De caractère purement alsacien, ses rues d'une propreté parfaite, bordées de jolies maisons sculptées, ornées de loggias et d'oriels, fleuries de géraniums donnent à Colmar un charme particulier.

Ville calme, paisible, belle empreinte de douceur, de joie de vivre, Colmar porte bien son nom.

Autrefois, simple villa franque Columbaria "le domaine des colombes", devient Columbra, puis Colmar. Les colombes n'ont-elles pas la réputation de faire partie des oiseaux les plus doux et les plus beaux ? Alors, Colmar, petite ville florissante devient la convoitise de l'évêque de Strasbourg (car le clergé très puissant à cette époque le demeure encore de nos jours.)

- L'empereur d'Allemagne en rêve. Son bailli est cruel.

Malgré ses souffrances dûes à la Révolution, à l'occupation en I9I4 et I940, Colmar demeure toujours fidèle à la France.

Les troupes du général de Lattre de Tassigny libère Colmar le 2 février I945 sous le commandement du général français Schlesser.

La ville ancienne est d'une rare beauté. Nous admirons la plus ancienne des maisons, l'ancien hôpital, la maison des Arcades, la maison au fer, la fontaine Schwendi, oeuvre du sculpteur colmarien, Bartholdi qui intriduisit en Alsace le cépage du Tokay.

.....

Alsace suite ....

Dans l'ancienne Douane qui servait d'entrepôt pour les mArchandises passibles d'impôts, et où venaient s'approvisionner les artisans, est né le général Rapp. Appelé par Napoléon "La mauvaise tête". Rapp sauva plusieurs fois la vie de l'empereur.

La rue des marchands, la Grand'Rue sont les voies plus pittoresques de Colmar. Avec leurs enseignes en fer forgé et doré. La maison Pfister ornée de fresques et de médaillons, est la plus jolie du vieux Colmar. L'église St Martin avec son portail, St Nicolas nous rappelle la légende des trois jeunes filles qu'il a sauvées du déshonneur.

La maison des têtes (maison Renaissance est une curiosité par son joli pignon à volates et une loggia vitrée à 2 étages.

Nous aimerions flâner à loisir dans la petite Venise, le quartier des tanneurs. Mais le temps presse. Nous quittons à regret Colmar pour Strasbourg. A I2h.30 la grande curiosité populaire de la cathédrale de Strasbourg "l'horloge astronomique " qui est en retard d'une demi-heure sur l'heure normale, rentre en action.

Perdus au milieu d'autres visiteurs nous attendons avec impatience le moment où un grand défilé se produit dans la niche. Les Apôtres passent devant le Christ en le saluant. Jésus les bénit tandis que le coq perché sur la tour gauche bat des ailes, lance trois fois son cocorico en souvenir du reniement de St-Pierre.

A gauche, un vitrail du I3° siècle représnte St Christophe "patron des voyageurs" donc notre protecteur. Alors qui oserait croire que ce haut lieu sacré qu'est la cathédrale de Strasbourg, riche d'un passé historique d'oeuvres d'art de toutes sortes, devienne à certaines heures le refuge de malhonnêtes gens en quête de mauvaises actions.

Eh bien! nous l'avons appris à nos dépens. Comme tout cela est regrettable!

Avant de nous rendre à la brasserie où nous sera servi un excellent déjeûner nous jetons un dernier regard sur la flèche de Jean Hültz, chef d'oeuvre de grêce et de légèreté.

La réception du club au parlement européen, 2ème temps fort de cette journée du I3 octobre passée en Alsace restera pour nous un souvenir inoubliable.

Très bien préparée, et non sans peine par notre animatrice et conseillère municipale Madame ROUX, vous avez lu dans le n° 46 du petit corpatus comment fut organisée cette visite et les grandes lignes de son déroulement.

A ce compte rendu très détaillé, j'ajoute que la découverte du palais de l'Europe (qui abrite le Conseil de l'Europe et le parlement européen) en compagnie des membres du club est une source d'ápanouissement et d'enrichissement pour moi. Aujourd'hui lorsque je lis mon journal ou que je regarde sur le petit écran Mme Simone Veil à la tribune, les parlementaires dans l'hémicycle, les séances au parlement prennent une autres dimension à mes yeux.

Je m'intéresse davantage aux questions qui y sont traitées parce que je connais les lieux que j'ai eu la chance de m'asseoir autour d'une table ronde ayant pour interlocuteur Mr Elting, puis d'avoir occupé une place à la tribune, l'écouteur sur la tête.

.....

Alsace suite ....

Les mots deviennent objectifs : Europe des IO, Europe verte, Europe bleue, Europe industrielle, agricole, monétaire, nucléaire, Europe tout court, pas d'Europe des 2 blocs mais une Europeoccidentale, Europe du protectionisme et du libre échange, europe difficile à construire, mais Europe espoir des jeunes générations.

L'Europe que nous voulons demain, c'est celle que la France et l'Allemagne doivent sauvegarder pour la paix du monde et le bien être de l'humanité.

Dans le car qui nous ramène à une heure tardive à Colmar les langues vont bon train. C'est le moment des impressions et des suggestions.

- "Nous avons été très bien reçus;
- Mr Elting est charmant;
- Demain il y aura plus de monde dans l'hémicycle. C'est le débat sur le budget;
- Mme Simone Veil n'est pas restée longtemps;
- Pourquoi veulent-ils changer, partir au Luxembourg, comme si le parlement n'est pas bien à Strasbourg!
- Oui, mais les déplacements de ces dames et messieurs coûtent chers;
- Tiens, pourquoi n'irions-nous pas à Paris pour assister à une séance à la chambre des députés ?
- Pourquoi pas ?
- Nous sommes riches !
- Qu'allons-nous faire de cet argent ?
- Madame Roux prépare un autre voyage en Alsace avec "Culture et Loisirs" . Nous reviendrons disent les uns.
- Souhaitons qu'ils aient autant de chance que nous, disent les autres.
- Ce soir une surprise nous attend à l'hôtel, annonce la présidente Mme Rochas au micro.
- Bravo ! Bravo ! c'est le moment d'en profiter pour bien terminer la soirée.
- Et moi je pense tout bas.
- Depuis toujours je voulais découvrir l'Alsace. Mon rêve est entrain de se réaliser. Dans mon sac, en souvenir, je garde ma carte d'accès à la tribune n° 64702.

L'hôtelier nous attend sur le pas de la porte. Le dîner est prêt. Vite il faut passer à table.

Dans un coin de la salle à manger, I6 jeunes gens et jeunes filles ont déjà pris place autour de leur chef de file pour nous divertir au cours de chants et danses folkloriques.

Nous allons vivre le 3° temps fort de la journée. A nous la joie, le plaisir du dépaysement, le bohneur d'être en Alsace et de le partager avec œux qui nous entourent.

.....

Alsace suite ....

Ce soir des liens amicaux se tissent, se nouent en goûtant les plaisirs d'une bonne table qui n'est pas celle de chez nous, en partageant la gaieté, le bonheur de vivre de ces jeunes gens et jeunes filles, tous, pour la plupart lycéens et lycéennes qui retourneront à leurs études demain.

Mon Dieu, comme ils sont beaux dans leur costume régional!

La tarte aux raisons, spécialité de la maison est délicieuse... arrosée d'un excellent champagne, elle en est que plus savoureuse!

Tout le monde s'en donne à coeur joie en participant à la danse des chapeaux, la danse des conscrits et la polka piquée... etc.

Les corpatus, (jeunes et moins jeunes) tiennent serrés bien fort dans leurs bras ces ravissantes alsaciennes croquées sur les photos dont les danses et chants de leur beau pays n'ont plus de secret pour elles!

C'est la fête ce soir, la fête de tout le groupe, loin de Corps, dans une magnifique contrée de notre belle et douce France.

C'est la fête qui nous permet d'accueillir le monde et d'aller à sa rencontre.

C'est la fête qui purifie la société et lui rend sa jeunesse.

(à suivre)

J. ARBOUET

-:-:-:-:-:-:-:-:-

CARNET ROSE

Nous avons appris avec joie la naissance de :

Aurélie JOURDAN, 2ème fille de Claude et Sylvie JOURDAN? petite fille de Mr et Mme Auguste JOURDAN de Mr et Mme Georges PETIT, arrière petite fille de Mme Madeleine ROCHAS, présidente du club du 3° âge.

Celine LIOTARD, 2ème enfant de Jean-Louis et Sylvie LIOTARD, conducteur de travaux à l'équipement.

Sincères félicitations aux parents, et meilleurs voeux aux bébés.

NOCES d'OR

Le I7 février, Mr et Mme Joseph DUMAS, entourés de leurs enfants et petits enfants ont fêté leur cinquantième anniversaire de mariage.

A cette occasion, le petit Corpatus leur adresse ses sincères félicitations et leur souhaite encore de nombreuses années de bonheur.

CARNET DE DEUIL

Nous avons appris avec tristesse le décès de Mme Esther EYMARD, mère et belle-mère de Mme et Mr Jean ROUX PARIS;

de Mr Joseph DEVOLUY, époux de Mme Léa DEVOLUY, frère et beau-frère de Mme et Mr Joseph CHARLES et de Mr Séraphin BRUN.

Ce sont deux sympathiques figures corpatues qui disparaissent. Nous prenons part àla peine de leur famille et leur présentons nos sincères condoléances.

-:-:-:-:-:-:-

CHANSON DE PELLAFOL

Refrain - Pellafol, Pellafol
Pays rempli d'agrément,
Le long de la plaine
On se promène,
C'est un coin charmant.

Ier couplet - Pellafol est une commune
Qui dans le lac baigne ses pieds.
Autour d'Elle il en est aucune
Qui ne puisse la rivaliser.
Ses habitants sont tous paisibles
On y travaille toujours gaiement,
On n'y voit pas de gens nuisibles
Tout le monde y vit tranquillement.

2ème couplet Pellafol est la capitale
De la commune que j'ai citée
C'est une ville sans égale,
C'est une grande cité.
Mais la Souloise impétueuse
Dans la nuit et l'obscurité
Eventra la plaine rieuse
Et fit les ruines que vous voyez.

3ème couplet - Ses hameaux sont la Posterle
Sise à l'entrée du Dévoluy,
Les Chaneaux et la Javergne
Brillent sous le soleil qui luit
Les Moras, la Croix de la Pigne,
Les Payas au pied du Coteau
Voici Résumé en ces lignes
De la commune et de ses hameaux.

4ème couplet - Vous voulez faire une ballade
Sans que vous soyez trop fourbus
Je vous conseille comme promenade
De monter jusqu'à la Sambue,
Si vous avez le coeur solide
Et que vous n'ayez peur des cailloux
Vous aurez une vue splendide
En gravissant le Grand Obiou.

5ème couplet - Vous connaissez de la nature
Les beautés que nous possédons,
Il en est d'autres non moins pures
Ce sont les filles que nous avons.
Sachons respecteur dans leurs âmes
La foi, l'amour, la pureté
Afin qu'elles soient un jour nos femmes
Que nous aurons tous mérité.

6ème couplet - Du Sautet à la Posterle,
On aperçoit maintenant
Le long de la plaine prospère
Les fils et des poteaux géants
Qui transportent dans les chaumières
De tous ces braves paysans
La joie, la vie et la lumière
Tout cela en les électrisant.

.....

Suite de la chanson de Pellafol ..

7ème couplet - Le Sautet usine incomparable
Travaillant de jour et de nuit
A transporter son éclairage
Dans le pays , le Dévoluy,
Aussi notre belle jeunesse
Voulant fonder des foyers
S'en vont trouver les belles Deesses
De ce beau pays enchanté.

-:-:-:-:-:-:-

FELURES

Comme un vase fêlé par une main brutale
Et comme un coeur brisé par des chocs douloureux,
Tout mon être entraîné dans la ronde infernale
Ne pourra plus jamais espérer être heureux.
On peut aimer encore et c'est ce qui est triste.
Le coeur est plus solide qu'on ne le croit vraiment
Mais il reste pourtant d'anciennes cicatrices
Qui ne s'effaçeront jamais avec le temps !
Tous les coeurs réparés peuvent servir encore,
Les vases recollés en feront tout autant,
Mais la vie s'en échappe lorsque revient l'aurore,
L'un ne retient plus l'eau et l'autre plus le sang!

Morgane

-:-:+:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

LES BUGNES

Je ne sais plus si la recette utilisée était lyonnaise ou corpatuse. Ce que je sais c'est qu'elles étaient délicieuses et que les fins cordons bleus du club nous ont tous bien régalés.

Bravo à ces dames, merci. Comme elles avaient un goût revenez-y, nous vous disons.... à l'année prochaine.

J. ARBOUET

-:-:-:-:-:-::-

Un accident de la route dans un petit bourg avait ameuté une foule de curieux autour de la victime. Un badaud retardataire mais qui voulait néanmoins voir de près le spectacle, se mit à jouer des coudes en criant :" Je suis le père de la victime. Laissez-moi passer". Arrivé auprès de l'accidenté, il resta tout penaud! C'était un âne !

Leichi Omura

-:-:-:-:-:-:-:-

LA CHAPELLE SAINT-ROCH, à CORPS

Voilà près de cent ans que ton humble chapelle
Profile dans le ciel son modeste clocher
Et que sous les arceaux de ton temple sacré
Se presse chaque année une foule fidèle.

Je ne suis pas de ceux qu'une sainte croyance
Au pied de tes autels amène à pas temblants;
Je ne suis pas de ceux dont le coeur repentant
Va dans tes lieux bénis se bercer d'espérance;

Mais j'adore m'asseoir sur tes bancs lourds de pierre
Dont les lambeaux épars attestent les vieux ans
Et j'aime chaque jour, quand revient le printemps,
Venir me reposer sous ta croix séculaire.

J'aime y rêver le soir quand la brise légère,
Secouant les grands bois de son souffle berceur,
Répand dans le ciel pur une douce fraîcheur
Et l'emplit du parfum de la fleur printanière.

J'aime entendre le son de ta cloche sonore
Dont le tintillement retentit au lointain
Et mon coeur se complait lorsque ta voix d'airain
Vibre dans l'air du soir ou quand paraît l'aurore.

Je contemple les Monts dont les cimes neigeuses
Projettent dans le ciel leur blanc manteau d'argent;
J'admire les sapins au calme reposant
Qui tapissent les flancs des montagnes rocheuses.

J'aime entendre à tes pieds le torrent qui murmure
Et dont l'écho plaintif emplit le noir vallon;
J'aime entendre l'oiseau chantonner sa chanson,
Comme un hymne d'amour au Dieu de la Nature.

Lorsque l'ombre du soir vient estomper la plaine
Et que vers tes lieux saints tout meurtris par les ans
Montent de tous côtés la prière et l'encens,
Mon coeur se sent heureux et mon âme est sereine.

Juin 1933

Poème de Mr Joseph Cisterne transmis par Mr Jacques FAURE de Lourdes.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

" Ici bas, le seul honneur solide, c'est de toujours prendre la vérité pour guide ". Boileau

" Aime la vérité, mais pardonne à l'erreur."
Voltaire

" " Il faut une bonne mémoire après qu'on a menti".
Pierre Corneille

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

BAIGNADE DANS UNE RIVIERE INTERDITE par ARRETE PREFECTORAL : Responsabilité du Maire : le MINISTRE de l'INTERIEUR, JO. Débats devant le SENAT du 6 juin I980, JM. Sept. I980 - 444 * A résolu ce qui suit :

Pour préciser, en cas de noyade l'éventuelle responsabilité du Maire (plus exactement de la commune) quand la noyade a eu lieu dans une rivière, dans laquelle les baignades sont interdites par arrêté préfectoral, il convient de déterminer d'une part les compétences, d'autre part, les obligations des officiers de police aux termes de l'art.L.I3I-2 du code des communes, la "police municipale" a notamment pour objet, de prévenir, par des précautions convenables, les "accidents et de les faire cesser par distribution des soins nécessaires"; il appartient donc aux Maires des communes riveraines d'un cours d'eau :

I°/ de prendre les mesures appropriées pour assurer la sécurité des personnes, c'est à dire dans les baignades aménagées;

2°/ de signaler spécialement les dangers excédents ceux contre lesquels les intéressés doivent par prudence et personnellement se prémunir (Arrêt Conseil d'Etat I octobre I977, commune de Catus - et Arrêt Conseil d'Etat 2 juillet I976, Cie assurances la "Nationale") De même l'art. L. I3I-I3 du Code des Communes permet au préfet pour toutes ou seulement plusieurs communes ou une seule (mais dans ce dernier cas seulement après mise en demeure adressée au Maire), les mesures nécessaires pour assurer la SECURITE des BAIGNEURS . C'EST AINSI QUE DANS PLUSIEURS DEPARTEMENTS? des arrêtés préfectoraux précisent :

a) les emplacements où le public peut se baigner à "ses risques et péril" (arrêt conseil d'Etat, dame Veuve Gravier; ou Arrêt ci-dessus du 5 mars I97I, Le Fichant) ;

b) les emplacemnts DANGEREUX Où il est interdit de se baigner.

3°/ Lorsqu'il existe une règlementation préfectorale des baignades il entre dans les devoirs du Maire d'en assurer la mise en oeuvre; lorsqu'existe une règlementation préfectorale ou municipale, le maire n'a aucune disposition spécifique à prendre pour les emplacements dans lesquels la baignade n'est ni aménagée, ni interdite, Sauf s'il existe des dangers excédant ceux qu'on rencontre habituellement des cours d'eau utilisés pour la baignade (arrêt du conseil d'état du 5 mars I97I, le Fichant).

c) il importe au maire dans les baignades autorisées, de prendre les mesures appropriées, en vue d'assurer la sécurité des usagers (arrêt I4 octobre, commune de Catus);

d) en ce qui concerne les plans d'eau ou rivière où la baignade est interdite par arrêté préfectoral, le maire doit veiller à la sécurité en portant par un affichage approprié) les indications nécessaires à la connaissance du public (arrêt 9 juillet I975, ville de Cognac; et en matière de ski arrêt du conseil d'Etat du I2 mai I978).

Au bénéfice de ces observations, il ressort de la jurisprudence qu'en l'absence de dispositions législatives ou règlementaires à cet égard aucune règle explicitant les modalités d'affichage des interdictions ou des baignades. Chaque autorité a compétence pour apprécier, dans chaque cas d'espèce, quelle est la publicité le "plus appropriée" pour assurer la sécurité du public, il appartiendra à la Ière question, il appartiendra éventuellement aux tribunaux compétents de se prononcer sur l'adéquation aux circonstances locales des mesures prises; ainsi si une faute dont la gravité est appréciée par la juridiction saisie avait été commise en matière de la responsabilité de la commune, pourrait être engagée dans le cas de noyades dans une rivière où les baignades sont interdites (arrêt du conseil d'Etat I4 octobre I977 susvisé et JO débats Sénat, 30 janvier I980, consorts Quinioux.

. D. PERROT

BAIGNADES

Absence de signalisation des endroits dangereux : I/4 responsabilité de la commune et 3/4 à la victime (arrêt conseil d'état 30 janvier I980 consors Quinioux contre commune de Permar'ch, JM I980, 578.

"Il importe que le maire d'une commune présentant le caractère d'une "station balnéaire" de prendre des mesures appropriées en vue d'assurer la sécurité des baigneurs sur les plages, et notamment, même dans le cas où une zône de baignade surveillée a été aménagée, de signaler en dehors de cette zône les dangers excédant ceux contre lesquels les intéressés doivent normalement se prémunir.

Quand une adolescente s'est noyée à proximité de la plage de la Torche, sur le territoire de la commune de Permar'ch (Finistère) à un endroit où la baignade est particulièrement dangereuse en raison d'un fort courant, l'absence de signalisation par la commune de ce danger constitue une "faute lourde" engageant sa responsabilité. Toutefois, en raison de la grave imprudence comise par la victime qui s'est baignée "hors de la zône de baignade autorisée" sans s'être préalablement assurée qu'elle pouvait le faire sans danger, la responsabilité de la commune est réduite à I/4 des conséquences de l'accident, 3/4 restant à charge de l'imprudante victime.

-:-:-:-:-:-:-:-:-

PECHE

Propriétés communales riveraines d'un étang - interdiction maire nullité pour excès de pouvoir. (conseil d'état arrêt 27 avril I979 JM. Nov. I980,577).

" En usant de ses pouvoirs de police pour interdire l'utilisation de terrains communaux riverains d'un étang pour la pratique de la pêche alors même que cette utilisation aurait comporté pour ces propriétés communales des inconvénients dûs notamment au passage à un stationnement des pêcheurs et de leurs véhicules, le maire prend une mesure excédant celles qui pouvaient être nécessaires pour assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques".

NOTE

I/ Le maire ne peut user de ses pouvoirs de police dans le seul intérêt du domaine de la commune (voir note sous aarêt conseil d'état arrêt 30 mars I962, JM I964, p.I62. Par contre, il peut prendre sur le domaine, même privé, les mesures nécessaires au maintien de l'ordre public.

II/ En vertu d'une jurisprudence constante, les mesures de police" ne doivent pas comporter d'interdictions dépassant ce qui est nécessaire pour assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publiques (voir note sous arrêt du conseil d'état I6 avril I958, commune de Roquefort sur Garonne, JM. I959 p.209).

En l'espèce, il a été jugé que les inconvénients que pouvaient présenter, pour les propriétés communales, le passage et le stationnement des pêcheurs et de leurs véhicules ne justifiaient pas l'interdiction totale d'utiliser les terrains correspondant pour la pratique de la pêche.

-:-:-:-:-:-:-:-

TRANSPORTS DE PERSONNES OU CHARGEMENT SUR CYCLOMOTEURS, bicyclettes, motocyclettes, tricycles,quadricycles, sont précisées par un arrêté du Ministre des transports, pris en date du 24 septembre I980, (publié au Journal Officiel de la République Française du 2 octobre I980.)

D. PERROT

Les écoliers au ski de fond

Depuis début janvier, les enfants des écoles se rendent une fois par semaine au foyer de ski de fond de Pellafol ; Michel Hirt les initie à cette discipline et avec leurs institutrices les voit évoluer sur les pistes bien enneigées et tracées du foyer.

COLLECTE pour Mr et Mme PRA des MATHIEUX

La collecte organisée par la municipalité en faveur de Mr et Mme Paul PRA des Mathieux, victimes des avalanches, a produit la somme de :9500 frs.

La municipalité adresse ses sincères remerciements à tous ceux qui y ont participé.

-:-:-:-:-:-:-:-

BAL COSTUME DE LA MI-CAREME

Le club du 3ème âge organise le samedi 28 mars, à 2I heures, salle de la mairie, un bal costumé avec le concours de travestis pour enfants et adultes. Nombreux prix. Buffet. Buvette.

-:-:-:-:-:-:-:-

REMERCIEMENTS

Mr et Mme Paul PRA remercient sincèrement toutes les personnes qui ont pris part aux différentes collectes organisées en leur faveur.

-:-:-:-:-:-:-:-

RECETTES "SPECIAL HUILE"

Gâteau abricot

Pour un moule de 25 cm de diamètre : pour la pâte 80 g d'huile d'arachide, 250 g de farine, 10 g de levure déshydratée, 1 œuf entier, 30 g de sucre, 4 cuillerées à soupe de lait, une pincée de sel.
Pour la garniture : 1 boîte 4/4 d'abricots.
Pour la crème : 100 g de crème fraîche, 1 œuf, 200 g de poudre d'amandes, 2 cuillerées à soupe de sucre. Confiture d'abricots.
Dans une terrine mettez l'huile, l'œuf, le sucre, le lait et le sel. Travaillez bien à la cuillère de bois, ajoutez farine et levure d'un seul coup, mélangez poudre d'amandes, crème avec le sucre et l'œuf entier. Etalez la pâte au rouleau et garnissez en un moule à manqué beurré. Etalez la crème sur la pâte en remontant le long des bords du moule. Placez les abricots côté fond vers le bas. Mettez à four moyen 1 heure (th. 6, 210°C). Tartinez de confiture d'abricots et remettez quelques minutes au four pour glacer.

Gâteau aux fruits confits

Pour un moule à cake de 22 cm environ : 90 g d'huile, 125 g de sucre, 3 œufs, 1 pincée de sel, 120 g de farine, 1/2 paquet de levure chimique en poudre, 70 g de fruits confits hachés, 70 g de raisins de Smyrne, 2 cuillerées à soupe de rhum. Faites macérer les raisins dans le rhum. Dans une terrine battez l'huile et le sucre en ajoutant celui-ci peu à peu. Ajoutez les œufs un par un en battant bien 3 minutes ente chaque œuf. Dans la farine mélangez d'abord le sel, puis la levure. Versez peu à peu la farine dans la première pâte en continuant à battre. Ajoutez seulement les fruits confits farinés. Versez dans un moule à cake garni de papier sulfurisé beurré. Sur le dessus répartissez les raisins. Mettez à four chaud (th. 7/8) pendant 5 minutes puis baissez la température (th.5) et laissez cuire 35 à 40 minutes. Laissez refroidir avant de démouler.

Gâteau Aurélia

Pour 12 personnes : 1 verre d'huile d'arachide, 4 œufs, 300 g de sucre en poudre, 300 g de farine, 100 g de Maïzéna, 1 sachet de levure en poudre, 1 verre de lait, 1 cuillère à café de cannelle en poudre, une pointe de sel, le zeste d'un citron râpé. Pour garnir : confiture d'oranges.
Dans une jatte, cassez les œufs

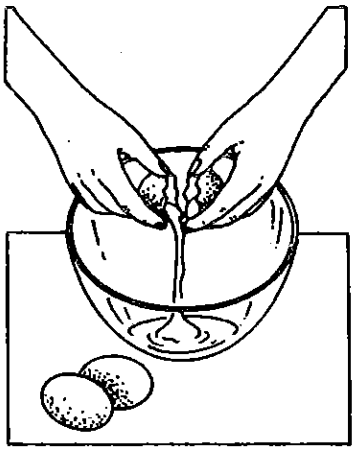

entiers. Battez-les au fouet en ajoutant peu à peu le sucre en poudre. Ajoutez la cannelle, le zeste de citron, le lait et l'huile. Mélangez farine, Maïzéna, levure et sel. Ajoutez peu à peu à la première préparation. Versez dans un ou deux moules à manqué beurrés et farinés. Poudrez le dessus du gâteau de sucre cristallisé. Faites cuire 45 minutes à four moyen (th. 5-6).

Paris-Brest

200 g de pâte à choux, 100 g d'amandes effilées, 200 g de crème pâtissière (ou de crème au beurre), 80 g de pralin (en boîte dans les épiceries fines).
Sur une tôle à pâtisserie posez un papier sulfurisé. Dessinez un cercle avec un fond de moule à tarte. Huilez le papier. Avec la poche à douille formez au bord du cercle un cordon de pâte que vous doublez.
Disposez un troisième cordon de pâte dans le même sens sur le dessus des deux premières. Poudrez d'amandes effilées et de sucre glace. Faites cuire à four chaud (th. 7) 15 minutes, puis 20 minutes (th. 6) en laissant la porte du four entr'ouverte. Laissez refroidir sur grille. Détachez un couvercle sur cette couronne avec un couteau scie. Mélangez le pralin à la crème pâtissière ou crème au beurre. Remplissez la couronne de cette crème en utilisant une poche à douille cannelée. Mettez au froid avant de remettre le couvercle pour ne pas écraser la crème. Poudrez de sucre glace.

Tourte aux poires

Pour 6 personnes il faut : 250 g de farine, 15 g de levure de boulanger, 1 œuf, 1 cuillerée à soupe de sucre, 1 cuillerée à soupe de beurre, 1 cuillerée à soupe d'huile, 100 g de crème épaisse, 1/2 cuillère à café de sel, 5 pommes, 3 poires, 1 coing, 1 verre à liqueur de Grande Chartreuse, 100 g de sucre, 60 g de beurre, 1 œuf pour dorer.
Délayer la levure avec un peu de lait ou d'eau tiède.
Dans la farine faites une fontaine, mettez la levure. Délayez avec un peu de farine pour faire une boulette. Laissez ainsi lever 20 minutes dans un endroit tiède en couvrant la terrine. Ajoutez ensuite les œufs entiers, le beurre en pommade, l'huile, le sucre, le sel et la crème. Mélangez du bout des doigts en rassemblant le reste de farine. Travaillez bien la pâte à la main en la battant jusqu'à ce qu'elle décolle des doigts (ou utiliser un robot ménager). Laissez reposer dans un endroit tiède. Pendant ce temps épluchez les fruits, coupez-les en tranches. Faites-les dorer à la poêle dans le beurre chaud. Poudrez de sucre et laissez caramériser, ajoutez la Grande Chartreuse. Beurrez largement une tourtière à bords hauts. Tapissez de pâte cette tourtière en laissant dépasser la pâte de 2 cm tout au tour en gardant suffisamment de pâte pour faire un couvercle. Mettez les fruits refroidis sur la pâte. Placez le couvercle par dessus. Mouillez tout autour avec un pinceau mouillé, repliez les bords et appuyez pour coller. Laissez lever à nouveau dans un endroit tiède. Badigeonnez avec l'œuf battu. Faites au centre une cheminée pour laisser la vapeur s'échapper. Faites cuire à four moyen 35 minutes (th. 6).

SOLUTION DU N° 49

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	A	G	R	A	I	R	E	■	P	A	L	P	G	■	T
2	T	U	I	L	E	■	V	E	R	N	E	■	O	L	E
3	M	E	V	E	N	T	E	■	I	N	■	I	L	O	T
4	O	R	E	■	A	R	R	O	S	E	N	T	■	C	■
5	S	E	■	B	■	A	E	R	E	E	S	■	P	A	S
6	P	T	■	A	L	I	S	E	■	S	■	D	I	T	O
7	H	■	Z	N	■	T	T	■	S	■	N	A	S	A	L
8	E	H	O	N	T	E	■	C	I	E	■	L	E	I	■
9	R	E	L	I	E	■	C	H	E	V	A	L	■	R	A
10	E	R	A	S	M	E	■	A	N	■	D	E	G	E	L
11	■	B	■	■	P	E	T	U	N	I	A	■	L	■	B
12	F	U	T	■	S	■	E	S	E	■	M	I	A	M	I
13	O	E	I	L	■	E	R	S	■	V	■	■	I	■	■
14	R	■	G	E	O	■	R	E	S	I	B	A	S	S	E
15	A	M	E	U	D	L	I	■	U	N	I	V	E	R	S

RECONSTRUCTION DU PONT DU SAUTET

I - PRESENTATION DE L'OUVRAGE ET CONSTATATION DES DESORDRES

Construit aux environs de 1930, le Pont du Sautet, situé sur le Chemin Départemental 537 de Corps à Saint-Disdier, franchit la profonde vallée du Drac au Sud-Est de la Mure pour relier les communes de Corps et Pellafol. En particulier, ce pont dessert la station de sports d'hiver de SUPERDEVOLUY largement fréquentée par les Grenoblois.

Situé à quelques dizaines de mètres en aval du barrage du Sautet, cet ouvrage est constitué principalement d'un arc en béton armé de 82 mètres d'ouverture sur lequel repose un tablier par l'intermédiaire de trois files de poteaux également en béton armé. L'accès à l'ouvrage rectiligne se fait par l'intermédiaire de 2 viaducs courbes de 18 mètres de longueur et de 25 mètres de rayon.

Après un suivi continu des dégradations constatées sur l'ouvrage, le Centre d'Etides Techniques de l'Equipement de Lyon a conclu au très mauvais état général de celui-ci, ce qui nécessitait la démolition d'une partie de l'ouvrage d'art. Dans le cadre de son programme de réparation des ouvrages d'art du département de l'Isère, le Conseil Général a donc décidé d'entreprendre les travaux de réparation du Pont du Sautet en 1980. Ces travaux ne pouvant se faire sous circulation, un programme de déviation des poids lourds et véhicules légers a été mis en place.

II - LA NATURE ET L'ETENDUE DES DESORDRES

Les désordres les plus graves affectent les poteaux.

Les dommages sont essentiellement de deux types :

- des éclatements du béton et des corrosions d'aciers provenant :
  - de matériaux de base médiocre (ségrégation, mauvaise mise en oeuvre des matériaux, compacité insuffisante).
  - des aciers de trop fort diamètre compte tenu du dimensionnement de la section des poteaux et façonnés de manière inadéquate.
  - de l'agression climatique due au caractère montagneux du site.

De plus, les résultats des calculs effectués par le CETE montrent également que les poteaux de rive sont sollicités bien au delà des contraintes admissibles du béton (les valeurs calculées à la base du poteau P6 donne une compression dans le béton de 75 bars environ alors que, pour un béton de cette classe en bon état, la contrainte admissible maxima est ce l'ordre de 50 bars), et plus particulièrement de l'acier (dépassement de 75% des contraintes admissibles habituelles). Les contraintes calculées au nivea u de l'encastrement des poteaux, mettent en évidence l'insuffisance de ces derniers et expliquent en partie les désordres constatés.

- des fissurations transversales au niveau des reprises de bétonnage.

+ LES DESORDRES DU TABLIER

L'état général du tablier est médiocre.

Les zones d'about du côté de Corps sont dans un état critique et mettent en cause la stabilité de l'ouvrage.

Les dommages affectant le tablier son essentiellement dus à l'agression du gel et de l'eau sur un béton de compacité insuffisante.

La mauvaise étanchéité du tablier accèlère les dégradations sur l'ouvrage en particulier les ruissellements sur les poteaux.

.....

Le Sautet suite...

LES DOMMAGES SUR LES GARDES-CORPS

En très mauvais état, les gardes-corps sont sans doute inaptes à maintenir sur l'ouvrage un véhicule le heurtant, même à faible allure.

LES DOMMAGES SUR L'ARC

L'arc est la partie de l'ouvrage ayant subi le moins de désordres.

L'essentiel des dégradations règne dans les nervures de rive entre les poteaux P4 et P7. Ces déficiences sont issues de l'insuffisance de la qualité du béton (manque de compacité) mettant directement en cause les aciers qui présentent des lésions importantes.

CONCLUSION SUR L'ETAT DE L'OUVRAGE

Les conclusions du rapport établi par le CETE montrent l'état alarmant dans lequel se trouve l'ouvrage surtout en ce qui concerne le tablier et les poteaux dont les fissures sont en nombre très important et dont l'état du béton et des aciers exposés à l'air et à l'humidité, semble très mauvais. La réparation de l'ouvrage est donc indispensable et urgente. Pour cela, plusieurs solutions ont été envisagées :

I - démolition de l'ouvrage actuel et reconstruction d'un nouvel ouvrage :
- coût : IO millions de francs
- délai : I8 mois

2 - conservation de l'arc actuel sur lequel sera édifié une structure métallique nouvelle (poteaux) + traverses) associée à un tablier en béton armé :
- coût : 5 millions de francs avec élargissement de la chaussée (Im)
- délai : 7 mois

3 - réparations localisées (arcs, tablier, piles et voiles) et remplacement des poteaux actuels par des poteaux métalliques :
- coût total : 3 millions de francs
- délai : 5 mois

Compte tenu des difficultés techniques consistant à remplacer les poteaux et conserver le tablier dans son état médiocre, la solution 3 fut abandonnée. Le coût d'un ouvrage neuf étant prohibitif et en raison du bon état général de l'arc, c'est la solution n° 2 qui a été retenue. Elle a l"avantage d'une part de réduire les délais des travaux par rapport à la solution n° I et, d'autre part, de soulager l'arc, grâce à la nouvelle structure acier/béton, d'une charge de 3 tonnes par mètre linéaire.

III - LA REPARATION de l'OUVRAGE

Après la démolition des poteaux, traverses et tablier, la PREMIERE PHASE des travaux de réparation consiste à réaliser sur l'arc, les massifs d'ancrage en béton armé des poteaux métalliques. La seconde PHASE des travaux consiste à monter la structure métallique (poteaux et structure en métal du tablier) par soudage et boulons HR. Une des causes principales des désordres constatés dans les poteaux résulte de l'absence de prise en compte dans les calculs du gradient thermique ($T = 20°$) qui a pour effet de créer au pied des poteaux des moments très importants. Pour éviter de nouveaux désordres de ce type, la solution de réparation consiste à prévoir une mobilité dans la liaison du tablier à l'arc soit par la mise en plca d'appuis néoprène entre le sommet des poteaux et le tablier, soitencore par la mise en place d'articulation au pied des autres poteaux.

LA TROISIEME PHASE des travaux consiste à construire le nouveau tablier

.....

en béton armé de 9.24 mètres de largeur. Par rapport à l'ancien profil en travers, on note l'élargissement de I mètre de la chaussée, la largeur des trottoirs quant à elle passe de 0,45 m à I,25 mètre. LA DERNIERE PHASE des travaux correspond à la consolidation de l'arc par des ragréages et des injections de résine. L'ensemble de l'ouvrage (ossa ture métallique + béton) sera ensuite recouvert d'une peinture protectrice.

Le tablier du nouvel ouvrage intègre les deux anciens viaducs d'accès ce qui porte sa longueur (entre joints de chaussée)) à I20 mètres.

IV - ORDONNANCEMENT DU CHANTIER -

La chronologie de la démolition des poteaux et du tablier est la suivante :

Ière PHASE :démolition et montage de la charpente métallique de la section I

2ème PHASE- démolition et montage de la charpente métallique des sections 2

3ème PHASE ; démolition et montage de la charpente métallique des sections 3

4ème PHASE : bétonnage des sections 3 du tablier, puis des sections 2 et enfin de la section I

5ème PHASE : superstructures et équipements du tablier

6ème PHASE : ragréage de l'arc et des appuis conservés, peinture du béton d'une teinte identique à celle de la charpente.

V - LES DEVIATIONS MISES EN PLACE

La durée des travaux prévue initialement étant de 7 mois, il a fallu étudier plusieurs solutions pour le rétablissement des communications compte tenu de la coupure totale de l'ouvrage.

- RETABLISSEMENT SUR PLACE

La continuité des communications routières n'a pu être faite sur place, il a donc fallu mettre en place des déviations. Néanmoins pour assurer le passage du personnel EDF travaillant sur le barrage et permettre par ailleurs le franchissement du site par des piétons, un cheminement piétonnier a été mis en place sur le sommet du barrage.

- LA MISE EN PLACE DES DEVIATIONS

Deux types de déviations ont été mises en place :

- une déviation limitée aux véhicules dont le PTC est inférieur à 3,5 tonnes (elle allonge le parcours de I5 kilomètres). Le tracé de cette déviation figure en rouge sur le schéma de la page I3.
- une déviation pour les poids lourds qui allonge le parcours de 40 kilomètres. Le tracé de cette déviation figure en vert sur le schéma de la page I3.

- LES DELAIS DES TRAVAUX : UNE CONTRAINTE

Le seul accès facile des Grenoblois à la station de SUPERDEVOLUY emprunte le pont du Sautet en utilisant la RN 85 puis le CD 537. Le non rétablissement de la circulation à cet endroit durant la pleine saison aurait certainement provoqué une baisse de fréquentation donc un déséquilibre économique d'un secteur qui vit essentiellement du tourisme. C'est pour cette raison que la durée maximale admissible des travaux a été fixée à 7 mois. Le pont du Sautet réparé devra être remis en circulation en fin I980.

.....

COUPE LONGITUDINALE DU NOUVEAU TABLIER

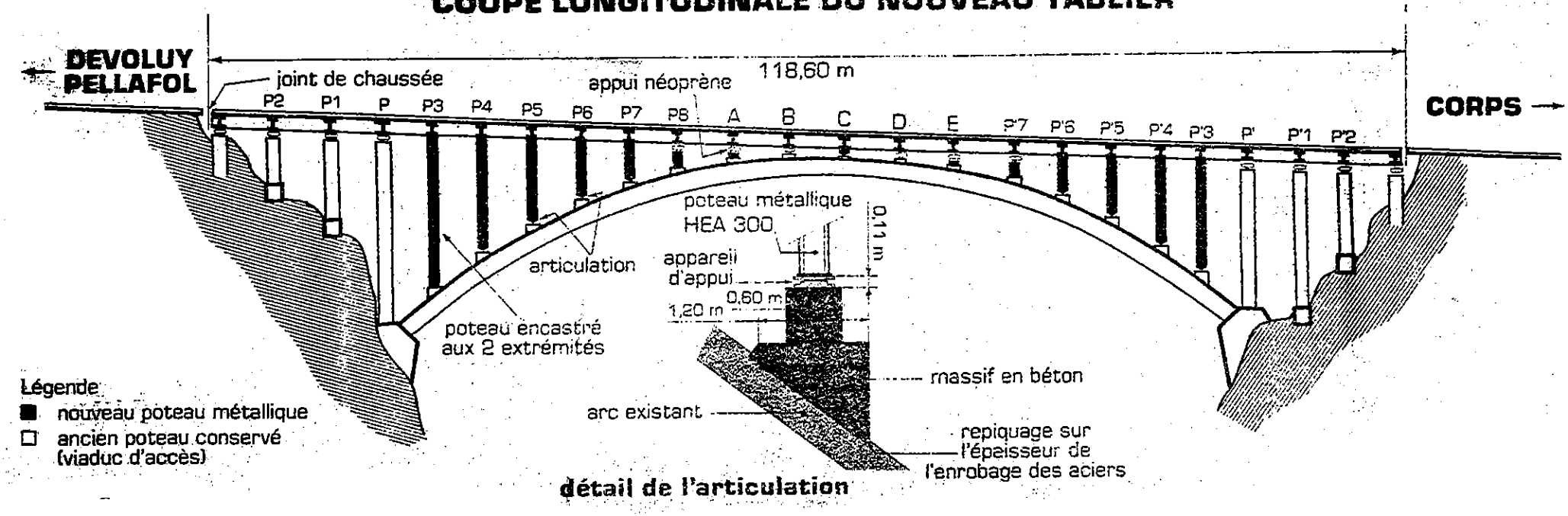

détail de l'articulation

COUPE LONGITUDINALE DE L'OUVRAGE EXISTANT

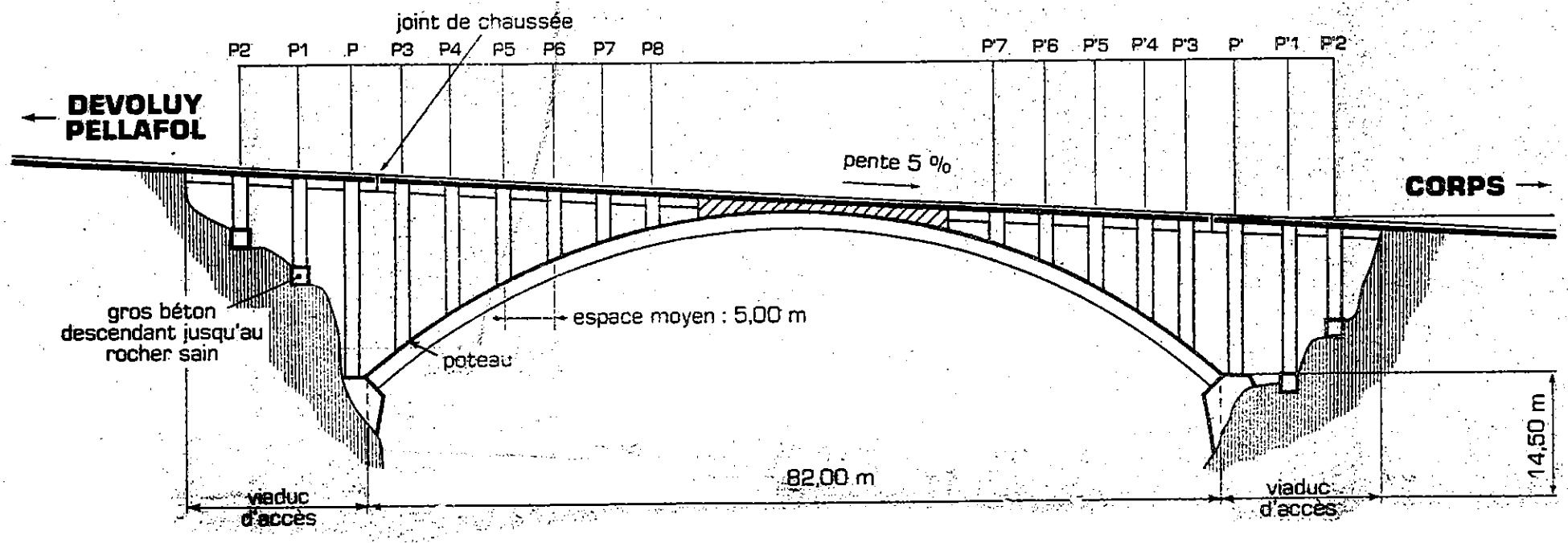

Le Sautet suite.....

REMARQUE :

Compte-tenu du délai très court consacré à ces travaux et de l'incertitude quant aux conditions climatiques, il a été prévu, dans le cas où les travaux ne pourraient être achevés en décembre 80, d'assurer à nouveau le franchissement du pont du Sautet grâce à la mise en place d'un pont Balley qui s'appuiera sur le tronçon de charpente métallique déjà réalisée. (La poursuite des travaux ayant lieu au printemps I98I).

VI - LA SECURITE DU CHANTIER

Les travaux se déroulant à plus de I00 mètres de hauteur par rapport au fond de la gorge du DRAC, d'importants dispositifs de sécurité ont été disposés autour du chantier afin de prévenir tous risques d'accidents corporels ou chutes de matériaux pouvant endommager les installations du barrage EDF.

COUPE EN TRAVERS DU NOUVEAU TABLIER

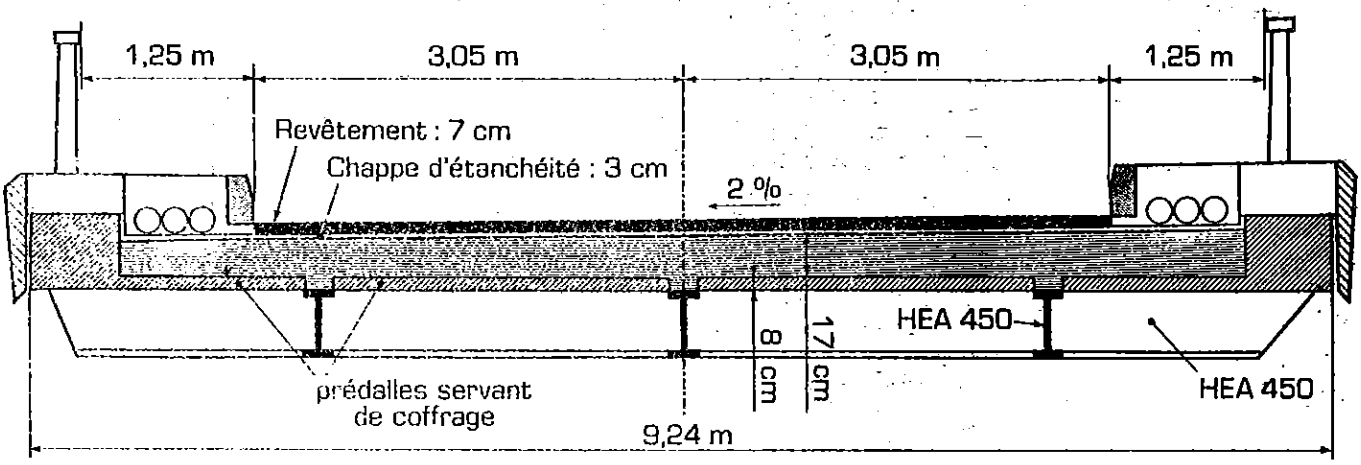

urgent

VOYAGE EN ALSACE

L'Association Culture et Loisirs de l'Obiou organise un voyage de quatre jours en Alsace du 14 au 17 Juin avec une journée en bateau sur le Rhin, visite de Colmar Strasbourg, Mayence (Allemagne), visite et assistance à une session du Parlement Européen et retour par la Suisse.
Prix du voyage : 950.00 Frs (Prix maximum)
Le Versement des arrhes aura lieu au mois d'avril mais les personnes intéressées sont priées de se faire inscrire au plus tôt chez :

- **Catherine MEI**
- **Gisèle ROUX**
- **Michel PEROT (Village Vacances)**

JEUX

LES MOTS CROISÉS

Fil conducteur : « Retour à la terre »

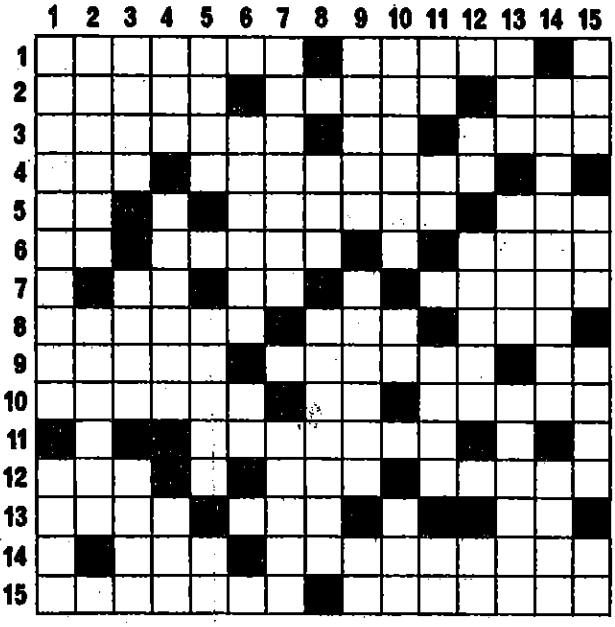

HORIZONTALEMENT

1. Relatif aux terres. Terre d'alluvions du Bordelais.
2. Carreau en terre cuite. Auteur du roman *De la Terre à la Lune*. Terre entourée d'eau.
3. Conséquence de la crise économique. Privatif. Une autre terre entourée d'eau.
4. A cours en Scandinavie. Humectent la terre.
5. Pronom. Bien exposées. Perdus dans les gares.
6. Platine au labo. Fruit aigrelet. De même.
7. Zinc symbolique. Deux en tête. Relatif au nez.
8. Impudent. Abréviation commerciale. Monnaies.
9. Fait communiquer. Noble conquête. Bronzait les pharaons.
10. Humaniste hollandais. Période. Rend la terre plus meuble.
11. Fleur ornementale.
12. Tonneau de vin. Sur la rose des vents. Plage américaine.
13. On se le rince parfois. Graines alimentaires. Deux.
14. Préfixe signifiant « terre ». Habitasse.
15. Rendu la terre plus légère. La terre et ses habitants.

VERTICALEMENT

1. Enveloppe le globe terrestre. Perça.
2. Terre labourée et non ensemencée. Terre maigre.
3. Bande de terre qui borde un cours d'eau. Auteur du roman *La Terre*. Souche.
4. Boisson d'outre-Manche. Chassés. Vieil animal.
5. Victoire impériale. Sa mesure est fondée sur la vitesse de rotation de la Terre. Grossit l'océan Arctique.
6. Evoque les esclaves... ou les vaches! Fin d'année.
7. Le sommet de la Terre. Montagne artificielle.
8. Dans le gousset du Danois. Filtre pour liquides épais.
9. De terre en électricité. Les peintres utilisent sa terre. Appris.
10. Plusieurs révolutions de la Terre. Sur un vieux pli. Le jus de la treille.
11. Article. Initiales religieuses. Extrait du limon de la terre. Préfixe.
12. Allez phonétique et latin. Plaque de pierre ou de marbre. Grain phonétique.
13. Terre ocreuse. Maçonnerie de terre argileuse. Terre grasse et compacte.
14. Il prend à loyer une terre ou une maison. L'Egypte arabe.
15. Récipient en terre réfractaire. Terre. Ville de France. Vieux mot.

Solution en page : Cuisine

HUMOUR

— Jamais je ne m'écarte de mon régime, excepté entre les repas. *(Bellus).*

— Nous hésitons encore entre Capri la romantique et l'Auvergne gastronomique... *(Morez)*

— Qu'est-ce qu'il y a ? J'ai les pieds froids ? *(Falzant)*